

Formation certifiante en médiation à partir du 8 novembre 2019



Le législateur du 18 juin 2018 en modifiant la septième partie du code judiciaire (la médiation) et en ajoutant une huitième partie (le droit collaboratif) a pris le parti -dont l'histoire nous dira s'il fut audacieux- de faire évoluer le paradigme de Justice. Selon les propos mêmes du Ministre de la Justice le recours aux Cours et Tribunaux devrait progressivement constituer la solution ultime dans la résolution des conflits après que d'autres pistes aient été explorées.

Le terme de « filet de sécurité » est désormais consacré pour qualifier l'institution judiciaire.

Cette vision qui semble correspondre à une certaine évolution des mentalités mais aussi à des soucis budgétaires ne manquera certainement pas de chagriner un certain nombre de nos confrères.

Il reste néanmoins – si l'on veut bien s'efforcer de regarder les choses de manière optimiste – que la matière ouvre de nouveaux champs d'intervention pour les avocats et offre une diversification de nos spécialisations sinon de nos méthodes de travail et de la manière dont nous accompagnons les justiciables.

Ces nouvelles fonctions nécessitent cependant des compétences particulières : pour autant la bonne volonté et le recours à l'intuition naturelle n'ont jamais remplacé un savoir faire professionnel.

C'est la raison pour laquelle AVOCATS.BE met à nouveau sur pied dès le mois de novembre prochain [une formation certifiante en médiation à l'attention des confrères](#).

Ce cursus se décline en une formation de base au cours de laquelle sont abordés les principes généraux de la médiation à laquelle s'ajoute une formation spécialisée soit en matière familiale soit en matière civile & commerciale. Attention, la formation de base ne donne pas droit à l'agrément. Il faut suivre une formation spécialisée pour être agréé auprès de la Commission Fédérale de Médiation.

*Michel Gonda,
Avocat au barreau de Bruxelles
Responsable des formations de médiation de base, civile et commerciale*

[Cliquez ici pour plus d'informations sur cette formation](#)